



Magazines / Le Forum des Européens

## **EM 92 Esclaves chez nous !**

**Forum N°92 / Invité : Roger PLANT / Diffusion 08/11/03**

Les formes de l'esclavage moderne : travail clandestin forcé, servitude pour dette, esclavage domestique et exploitation du travail des mineurs, prostitution, exploitation sexuelle des enfants, prélèvement et trafic d'organes.

Pour cette émission, nous mettons de côté les formes les plus traditionnelles et les plus médiatisées de l'esclavage : l'esclavage sexuel (prostitution), l'esclavage domestique, qui reste culturellement très marqué (Pays africain, et finalement ne nous implique pas).

Nous insistons sur une exploitation plus moderne : l'esclavage économique, qui permet à des patrons (confection, bâtiment, restauration, agriculture) de retrouver une flexibilité et des coûts qui permettent de rester compétitifs face aux pays à faible coût de main d'œuvre.

Le risque : confondre esclavage (travail forcé) et travail clandestin (travail non déclaré, notamment par des immigrés légaux ou illégaux).

SUJET 1 : Portugal

Journaliste : Frédéric BOISSET

Descriptif : le travail illégal dans le bâtiment et les travaux publics au Portugal. Longtemps, les Portugais ont émigré pour trouver du travail dans le reste de l'Europe. Depuis quelques années, c'est à leur tour d'accueillir un grand nombre d'Européens de l'est pour participer à de grands travaux (notamment ceux de construction des stades pour le championnat d'Europe des nations, en 2004). Beaucoup de ces Européens de l'est sont en situation irrégulière et, du fait de cette vulnérabilité, acceptent des conditions de travail et de rémunération très difficiles. Témoignages sur la manière dont ils sont embauchés à la journée, mal payés, très peu protégés.

SUJET 2 : Saint Nazaire

Journaliste : Frédéric BOISSET

Descriptif : Les Indiens et les Roumains de Saint Nazaire, très clairement exploités par un sous-traitant de sous-traitant des Chantiers de l'Atlantique pour la construction du paquebot géant Queen Mary II. Ou comment, pour obtenir des marchés et être compétitifs face à la concurrence mondiale, les Chantiers de l'Atlantique ont privilégié des "montages exotiques" et se sont montrés peu regardants sur les conditions de travail de leurs sous-traitants : salaires impayés, heures sup impayées, retenues excessives pour logement, transport, menaces de renvoi...

SUJET 3 : Loi en Belgique

Journaliste : Karine ANSKA

Descriptif : Les maisons d'accueil en Belgique. Les victimes de travail forcé sont accueillies, et obtiennent une protection et une autorisation de séjour provisoire lorsqu'elles acceptent de raconter leurs parcours et de témoigner contre les exploiteurs. Ce statut de victime pour les travailleurs forcés contraste avec celui de délinquant qu'on leur donne dans d'autres pays européens : en France, le travailleur illégal paye une amende, et (proposition de loi en cours de discussion) peut être renvoyé chez lui. Face à de telles sanctions, peu de victimes acceptent de témoigner et préfèrent supporter leur exploitation. Faire peur aux victimes, c'est renforcer l'impunité des exploiteurs.

---

### Générique

Réalisation

**Guy Saguez**

Production

**Cie des Phares et Balises**

---

### Caractéristiques

Copyright

**2003**

Durée

**41 minutes**

Diffusions

**08/11/03**

Support de tournage

**Beta Numérique**

Versions disponibles

**Version française / Version allemande / Version internationale**